

Demain dans

# Références

DOSSIER

## Le second souffle des métiers industriels



Caterpillar ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt des entreprises et PME les plus performantes en Wallonie. Leurs perspectives? Se concentrer sur la valeur ajoutée... pour laquelle elles ont un urgent besoin de profils qualifiés.

ICT &amp; ENGINEERING

## La maintenance industrielle recrute



Entre 6 000 et 10 000 embauches sont programmées dans le contracting et la maintenance industrielle d'ici à 2018. Mais les candidats manquent.

TESTÉ POUR VOUS

## Comment devenir un créateur dans l'entreprise?



Lancer sa propre entreprise avec le soutien de la société qui vous emploie: cette formule déchaîne les passions, mais implique un vrai savoir-faire de la part du salarié comme de la direction. L'intrapreneuriat, un moyen de s'émanciper du salariat ou d'innover pour le compte d'autrui?

QUESTION SUBSIDIAIRE

## Êtes-vous assez intelligent pour travailler chez Google?

CETTE SEMAINE DES DÉFIS INTÉRESSANTS CHEZ:

PLUS DE JOBS SUR [references.be](http://references.be)

Dès samedi dans ce journal.

# Références

OSEZ LE TALENT

# Les fermiers se noient dans leurs dettes

## AGRICULTURE Proposition PS pour enrayer le phénomène

► Dans un climat particulièrement difficile, les agriculteurs accumulent les emprunts.

► Les procédures de règlement collectif des dettes ne sont pas adaptées au secteur agricole, dit le député Jean-Marc Delizée.

► Une proposition de loi est déposée au Parlement.



Neuf exploitations sur dix qui entrent en procédure de règlement collectif de dettes cessent leur activité. © AFP.

Vingt mille fermes trente mille emplois en moins. Depuis le début des années 2000, le secteur agricole subit une cure drastique d'amalgissement dans notre pays, qui ne compte plus qu'un peu moins de 40.000 exploitations et 74.000 travailleurs. Il faut dire que pour les agriculteurs, les « tuiles » ne cessent s'empiler: crises sanitaires, mises aux normes européennes, volatilité des prix, augmentation des charges, changements de la Politique agricole commune et dérégulation à marche forcée... « Les agriculteurs sont usés », constate Murielle Bossut, coordinatrice

**« On voit arriver chez nous de plus en plus de jeunes agriculteurs, avec des dettes monstrueuses »**

de l'ASBL AgriCall à Namur. Celle-ci fournit un accompagnement global aux agriculteurs en difficultés avec des équipes pluridisciplinaires (agronomes, juristes, psychologues, assistantes sociales). « A la situation actuelle, s'ajoute la perspective de la disparition des quotas européens en 2014-2015, précise Murielle Bossut. Ce qui explique que cette dernière année, on constate une très grande résignation. Les agriculteurs se sentent abandonnés. On voit arriver chez nous des gens toutes spéculations confondues, mais surtout de plus en plus de jeunes agriculteurs, qui ont repris la ferme depuis trois à cinq ans. Et ils arrivent avec des dettes monstrueuses ».

Il est vrai que l'activité agricole est particulièrement gourmande en capital (terres, bâtiments,

matériel, quotas, cheptel...): 1,146 million d'euros en moyenne par exploitation en Wallonie en 2011, selon les chiffres de la Direction générale opérationnelle Agriculture, ressources naturelles et Environnement (DGARNE) de la Région wallonne. L'importance du capital mobilisé implique un recours aux financements externes (emprunts). « On observe, sur une longue période, une hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance baissière du taux de solvabilité des exploitations agricoles », constate la DGARNE. « La volatilité des prix qui ne permettent plus de couvrir les coûts de production et l'augmentation des charges font que les agriculteurs ont beaucoup de mal à reconstituer leur trésorerie », explique Murielle Bossut. D'autant que dans le secteur agricole, on investit et on sait seulement l'année suivante combien on va gagner. Il suffit d'un couac et on se retrouve très rapidement dans le surendettement ».

Pour sortir de la spirale du surendettement, l'agriculteur qui ne peut plus payer ses traites, et qui exerce dans la très grande majorité des cas son activité comme personne physique, n'a accès

qu'à la procédure de Règlement collectif de dettes (RCD), entrée en vigueur en 2005. Une méthode « inadaptée », selon le député (PS) Jean-Marc Delizée, qui vient de déposer une proposition de loi au Parlement pour créer une procédure spécifique (lire ci-dessous). « Le RCD est une procédure pour l'endettement privé, confirme Murielle Bossut. Elle n'est pas prévue pour des gens, comme les agriculteurs, qui ont souvent entre 40 et 50 créanciers et entre 200.000 et un million d'euros de dettes. D'autant qu'il faut intégrer des notions comme les baux à ferme, les exigences de l'Afsc (NDLR, l'Agence de sécurité alimentaire)... Cette procédure n'est pas faite pour redresser une exploitation. L'agriculteur perd le contrôle des opérations, il faut passer par un médiateur et un juge pour chaque dépense, ce qui est incompatible avec la gestion journalière. Et l'apurement des dettes doit se faire sur 7 ans maximum, alors que les crédits agricoles courent sur 30 ans! Même lorsqu'elles ont encore un potentiel, qu'elles peuvent être rentables, les fermes sont asphyxiées ».

On notera que dans un arrêt datant de janvier dernier, la

Cour constitutionnelle a décidé que la loi de 2009 relative à la continuité des entreprises (qui s'applique aux sociétés commerciales) devait être modifiée pour s'appliquer également aux agriculteurs établis en personnes physiques. « Mais dans cette loi, les délais d'apurement sont encore plus courts, déplore Murielle Bossut. Ce n'est pas une solution. L'objectif n'est pas que tous les agriculteurs fassent faillite ».

BERNARD PADOAN

REPÈRES

### Quatre procédures

La proposition PS prévoit quatre procédures: le règlement amiable agricole, la sauvegarde, le redressement et la liquidation. L'objectif est la sauvegarde des exploitations ayant un potentiel de redressement et de préserver l'emploi. Durant ces différentes procédures, l'agriculteur bénéficie du revenu d'intégration sociale. A noter la volonté d'adjoindre deux juges consulaires issus du monde agricole au juge du tribunal de commerce.

B. P.

## Delizée: « Stopper l'engrenage »

ENTRETIEN Jean-Marc Delizée est député fédéral. Issu de la commune rurale de Viroinval, il se dit préoccupé par la situation des agriculteurs. Ex-secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, fonction au travers de laquelle il a eu à traiter de la problématique du surendettement en général, il a constaté le « manque de procédures spécifiques pour le secteur agricole ». Un manque qu'il espère pouvoir combler avec sa proposition de loi « relative aux procédures collectives visant à traiter les difficultés, à assurer le maintien des exploitations et de l'emploi dans le secteur agricole ».

**Pourquoi une procédure de règlement des dettes spécifique aux agriculteurs?**

C'est un secteur particulier, qui demande de gros investissements, mais qui est soumis à énormément de fluctuations de



Jean-Marc Delizée. © D.D.

coûts, qui n'a pas la maîtrise sur la fixation des prix, et qui est soumis à de nombreux aléas. Les problèmes de trésorerie des agriculteurs peuvent être tout à fait ponctuels: une mauvaise météo qui ruine une récolte, une crise sanitaire. Ce sont des problèmes cycliques: l'expression des « années de vaches grasses et des vaches maigres » prend ici tout son sens. Il y a de mauvaises périodes à passer, mais on constate qu'avec la législation actuelle,

neuf exploitations sur dix qui entrent dans l'actuelle procédure de règlement collectif de dettes finissent par une cessation de l'activité. Une fois dans l'engrenage, c'est fini! Il faut endiguer ce phénomène pour que les exploitations ne soient pas balayées. On voit qu'en France, où une procédure spécifique existe avec davantage de prévention et d'espaces de négociation entre l'exploitant et ses créanciers, 80% des exploitations peuvent être maintenues en activité.

**Quels sont les objectifs de votre proposition?**

Il faut mettre en œuvre des procédures d'accompagnement dès que les premiers nuages s'accroissent, dès les premières difficultés. C'est pour cela que les trois premières phases de notre proposition sont des phases de préservation. La priorité doit être donnée à un accord amiable avec les créanciers. Il faut aussi arrêter

les compteurs des intérêts, des cotisations sociales, des cotisations Afsc, etc. Et assurer un revenu minimum à l'agriculteur. Aujourd'hui, il n'y a pas de montant minimum insaisissable.

**Vous proposez aussi un abandon du statut de créancier privilégié des banques.**

Aujourd'hui, les banques ne pas vraiment d'intérêt à ce qu'une procédure de règlement collectif aboutisse à un résultat positif. Même si ça se termine par une cessation d'activité, ils sont plus ou moins sûrs de rentrer dans leur frais, vu l'important patrimoine immobilier que représente généralement une exploitation agricole. Mais en leur retirant ce statut de créancier privilégié, on change la donne! Le succès de la sauvegarde de l'exploitation devient aussi de leur intérêt.

Propos recueillis par B. P.